

République du Niger



Fraternité - Travail - Progrès
Cabinet du Premier Ministre



Cabinet du Premier Ministre
Dispositif National de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence
dans les Industries Extractives

DN/ITIE- NIGER

Procès-Verbal de la réunion ordinaire du Groupe Multipartite de
Concertation (GMC)

Date : 09 avril 2026

Lieu : Hôtel Noom

L'an 2026 et le jeudi 09 avril s'est tenue à Niamey dans la salle SM1 de l'hôtel Noom de Niamey, une réunion ordinaire du Groupe Multipartite de Concertation (GMC) du Dispositif National de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Niger (DN/ITIE-Niger) sous la présidence de M. Ousmane Samba Mamadou, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Président du GMC.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Examen et adoption du rapport ITIE-Niger 2023 ;
- Examen et adoption du plan de travail 2026 ;
- Examen et adoption de la proposition des nouveaux textes du DN/ITIE-Niger ;
- Divers.

La liste de présence est jointe en annexe.

Ouverture de la réunion

La réunion a débuté par l'allocution de M. Abdelkarim AKSAR, Secrétaire Exécutif (SE) du DN/ITIE-Niger. Dans son propos, le SE a tenu à remercier les membres du GMC pour leur engagement constant en faveur de la transparence, de la redevabilité et de la bonne gouvernance dans le secteur extractif de notre pays ; il a insisté sur le rôle plus qu'essentiel que joue le GMC.

Le SE a réitéré l'engagement du Secrétariat Exécutif à accompagner efficacement le GMC dans l'accomplissement de ses missions afin de faire progresser la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur extractif au Niger.

Dans son discours d'ouverture, le Président du GMC, M. Ousmane Samba Mamadou, a rappelé que le Dispositif National de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Niger constitue un mécanisme incontournable pour renforcer la redevabilité, améliorer la gestion des revenus issus des ressources naturelles et instaurer un climat de confiance entre les citoyens, l'État et les entreprises du secteur extractif.

Le Président du GMC a désigné Mr Djibrilla Mahamadou pour conduire la suite des travaux.

Premier point de l'ordre du jour : Examen et adoption du rapport ITIE-Niger 2023

Après la présentation du projet de rapport par l'Administrateur Indépendant (AI), les discussions ont porté sur les points suivants :

- La certification des déclarations ;

- Les écarts entre les déclarations de l'Etat et celles des Entreprises ;
- Les problèmes de forme.

Après ces échanges, le projet de rapport 2023 a été adopté.

Il a toutefois été demandé à l'AI de poursuivre les contacts avec les entités déclarantes afin de réduire les écarts et obtenir les certifications des déclarations et de produire le fichier de données résumées dans les plus brefs délais.

Deuxième point de l'ordre du jour : Examen et adoption du plan de travail 2026

La matrice du projet de plan de travail 2026 du DN/ITIE-Niger a été présentée.

Le plan de travail s'articule selon six (6) axes :

- ❖ Axe I : Gouvernance des organes du DN/ITIE-Niger ;
- ❖ Axe II : Propriété effective, Transparence des titres et conventions minières et pétrolières ;
- ❖ Axe III : Résultats et Impacts de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- ❖ Axe IV : Pérennisation du processus ITIE ;
- ❖ Axe V : Communication ;
- ❖ Axe VI : Renforcement des Capacités.

Après discussions, il a été convenu que le collège de la société civile et les représentants du Ministère de l'Environnement fassent parvenir par écrit leurs contributions à l'enrichissement du Plan.

Sous réserve de l'intégration de ces contributions, le plan de travail 2026 est adopté.

Le GMC constate que l'essentiel du financement du plan de travail est attendu des partenaires, il souhaite que l'Etat s'implique davantage dans le financement de plan de travail.

Troisième point de l'ordre du jour : Examen et adoption de la proposition des nouveaux textes du DN/ITIE-Niger

Le plan d'actions 2025-2027 du DN/ITIE-Niger a prévu la relecture des textes du dispositif pour améliorer la participation des parties prenantes et la gouvernance du GMC.

Le Secrétariat Exécutif a examiné les textes et a proposé au GMC deux projets de textes :

- Un projet de décret modifiant et complétant le décret N° 2020-597/PRN/PM du 30 juillet 2020 portant création, missions, composition, organisation et fonctionnement du Dispositif National de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Niger (DN/ITIE- Niger).

- Un projet d'arrêté fixant la composition du Groupe Multipartite de Concertation du Dispositif National de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Niger (DN/ITIE-Niger).

Les observations et amendements des membres du GMC ont été intégrés pour aboutir aux projets présentés.

Le GMC a convenu de maintenir la représentation du collège de la Société Civile à neuf (9) comme précédemment.

La proposition des nouveaux textes est adoptée sous réserve de l'intégration des observations

Le GMC a demandé au Secrétariat Exécutif de préparer les exposés de motifs de chacun des textes pour soumission au Gouvernement.

Quatrième point de l'ordre du jour : Divers

Trois points ont été examinés :

- Participation du Niger à la Conférence Mondiale de l'ITIE

Concernant ce point, l'assistance a été informée du report de la conférence en raison de la situation au Moyen Orient. Le Secrétariat International de l'ITIE prendra en charge la participation de deux (2) personnes et le Secrétariat Exécutif a engagé des démarches pour la prise en charge de personnes supplémentaires. Les entreprises sont encouragées à prendre en charge leur participation.

- Rapports ITIE 2024 et 2025

Le Secrétariat Exécutif a recueilli les déclarations des entités de l'Etat pour l'exercice 2024 et s'appête à le faire pour le rapport 2025. Les rapports de cadrage de ces années seront préparés en fin mai 2026. La validation du Niger qui débute en janvier 2027 s'appuiera sur ces rapports. Aussi, le GMC recommande fortement au Gouvernement de prendre dès à présent les dispositions nécessaires pour la prise en charge de l'élaboration des dits rapports.

- Rapport d'avancement 2025

Le rapport d'avancement est dû en mai 2026, aussi il est demandé aux collèges de faire parvenir leurs rapports d'activités avant le mois de mai 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GMC a levé la séance.

Le Secrétaire Exécutif

AKSAR Abdelkarim



Le Président du GMC

Ousmane Samba Mamadou



Annexe :

Liste de présence des membres du GMC de la réunion du 09 avril 2026

	NOMS ET PRENOMS	COLLEGE
1	SAMBA MAMADOU OUSMANE	PRESIDENT
2	ABDELKARIM AKSAR	SE
3	MME SOTTY MAIGA FOURERA	OSC
4	SIKA OUMAROU	ETAT
5	BOUBACAR MODIBO IBRAHIM	ENTREPRISE
6	MME ABDOUL MOUMOUNI RACHIDATOU	OSC
7	HAMA SOULEYMANE	ETAT
8	HAROUNA JEAN NOEL	ETAT
9	SEYBOU SALAH	ENTREPRISE
10	HAMIDOU SADOU	ETAT
11	MME TOURE MARIAMA GALADIMA	ENTREPRISE
12	IBRAHIM ABDOU DJIBIR	ÉTAT
13	MME ALI FATCHIMA	ENTREPRISE
14	SIDI FODI HAMIDOU	OSC
15	BOUBACAR ABDOUL KARIM	ÉTAT
16	SHERIF ISSOUFOU SOULEY	OSC
17	MME AISSATOU DAOUDA	ETAT
18	AMADOU HIMA	ENTREPRISE
19	DJIBO SALISSOU	ÉTAT
20	MAHAMANE GARBA	ÉTAT
21	HAMA NOMA	OSC
22	MOUNKAILA HALIDOU	OSC
23	MME RAMATOU BAGOUDOU	ÉTAT
24	AGHALI SILIMANE	ENTREPRISE
25	DJIBRILLA MAHAMADOU	ÉTAT

5